

AR Prefecture

005-210501078-20240905-62_2024-DE

Reçu le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2024**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 07 de votants : 08 date de convocation : 04/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel, SENNERY Pierre,
KOLLER Pascale, CHARDRONNET Luc, JALADE Véronique

Absents représentés : CHARDRONNET Luc donne procuration à SENNERY Pierre
LEROY Pierre donne procuration JALADE Véronique

Absent non représenté : POINSONNET Bertrand

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SENNERY Pierre est désigné comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30 et donne lecture de l'ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

APPROBATION DU PROCES VERBAL

De la séance publique du 17 juin 2024

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative 1

SPECTACLE - ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE

BIBLIOTHEQUE DE PUY SAINT ANDRE

Convention de refacturation partenariat entre la commune de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André dans le cadre des animations de la bibliothèque

INTEMPERIE DECEMBRE 2023 - CLOS DU VAS -

Travaux de remise en état de la route du Goutaud

Choix du prestataire

MARCHE PUBLIC

REAMENAGEMENT PLACE CENTRALE DU CLOS DU VAS

Agrément des sous-traitants

ENVIRONNEMENT - PREVENTION DES DECHETS

LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

AR Prefecture

005-210501078-20240905-62_2024-DE

Reçu le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

Convention avec la Communauté de communes du Briançonnais portant entente en vue de la lutte contre les déchets abandonnés

Objet : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

APPROBATION DU PROCES VERBAL

De la séance publique du 17 juin 2024

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 a été transmis à tous les élus pour lecture avant le conseil municipal du 18 juillet 2024.

Elle demande s'il y a des questions et met la délibération au vote.

Mme le Maire met la délibération au vote : délibération votée à l'unanimité.

Objet : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Mme le Maire expose qu'elle a pris 5 décisions du Maire depuis le 17 juin 2024,

Décision 15-2024 : Portant sur la signature d'un avenant et renouvellement de bail commercial avec l'entreprise BRIANCON BETON à compter du 28 juin 2024 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 29 juin 2033.

Décision 16-2024 : Portant sur la signature d'un devis pour des travaux de distribution informatique dans les locaux de la Mairie d'un montant de 1 973.00€ HT soit 2 367.60€TTC avec l'entreprise SOLUTIONS-ELECTRIQUES ALPINES.

Elle précise qu'il s'agit de résoudre les nombreux problèmes de connexion au réseau interne et externe qui entrave la fluidité du travail des services administratifs.

Décision 17-2024 Portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'association environnement et solidarité labélisée CPIE Haute Durance pour un montant de 4000€HT

Elle précise qu'il s'agit d'une prestation de fauchage et d'entretien des sentiers de la commune.

Décision 18-2024 Portant sur la signature d'un devis pour un prélèvement et analyse amiante d'une conduite d'eau avec le Cabinet Alpes Diagnostic Immobilier pour un prélèvement et une analyse amiante d'une conduite d'eau potable pour un montant de 545.00€ HT soit 654.00€ TTC

Décision 19-2024 Portant sur la signature d'un devis pour le consuel et la vérification électrique du local technique du bas avec le bureau Véritas :

Un devis de 360€TTC pour la vérification réglementaire,

Une prestation de 384€TTC pour le consuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Prend acte des décisions exposées par Mme Le Maire.

Objet : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative 1

Rapporteur : Estelle ARNAUD

AR Prefecture

005-210501078-20240905-62_2024-DE

Reçu le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

Mme de Maire expose que le budget principal 2024 a été voté le 21 mars 2024 et qu'il est nécessaire de prévoir une modification de crédits.

En effet, les dépenses pour le diagnostic d'éclairage public n'ont pas été inscrites au budget à l'opération 67 *éclairage public*, il est nécessaire de mandater la facture du SYME 05.

Il est donc proposé de diminuer l'opération 172 *engin à usage* pluriel au 2182 de 15 000€ dont les nouvelles recherches permettent d'envisager un véhicule moins coûteux, et de basculer cette somme à l'opération 67 *éclairage public* au 21538.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Objet : FINANCES

SPECTACLE - ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE

BIBLIOTHEQUE DE PUY SAINT ANDRE

Convention de refacturation partenariat entre la commune de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André dans le cadre des animations de la bibliothèque

Rapporteur : Véronique JALADE

La bibliothèque de Puy Saint André a proposé d'organiser un atelier de création artistique et balade à la bibliothèque de Puy Saint André et un spectacle : « histoires itinérantes, au fil du GR 54 » qui a eu lieu le 5 juillet 2024 à l'école du Pinet à Puy Saint Pierre.

Cette animation concerne les deux communes. Cependant, il a été convenu que le projet soit porté par Puy Saint André et refacturé à Puy Saint Pierre pour faciliter les démarches.

Un dossier de subvention a été déposé auprès du département le 11 avril 2024 pour solliciter une aide de 750€ soit 50%.

La prestation présentée par la compagnie ENTRE DEUX a coûté 1 500€. Il a été établi une convention de refacturation qui définit les modalités techniques et financières entre les deux communes.

Lecture est donnée de la convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Objet : FINANCES

INTEMPERIE DECEMBRE 2023 - CLOS DU VAS -

Travaux de remise en état de la route du Goutaud

Choix du prestataire

Rapporteur : Pierre SENNERY

Suite aux intempéries du 18 décembre 2023, il est nécessaire de remettre en état une partie de la route du Goutaud.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises,

Pierre SENNERY donne lecture du tableau d'analyses, en effet, sur une prestation identique il a y un écart de cout non négligeable entre les devis.

Les membres du conseil municipal décide de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 7 200.00 HT soit 8 640€TTC à l'unanimité.

AR Prefecture

005-210501078-20240905-62_2024-DE

Reçu le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

Objet : MARCHÉ PUBLIC

REAMENAGEMENT PLACE CENTRALE DU CLOS DU VAS

Agrément des sous-traitants

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Le chantier du Clos du Vas a démarré et les deux entreprises retenues ont sollicité le conseil municipal pour sous-traiter certaines prestations.

L'entreprise JARDIVER- TECHNIC demande de sous-traiter avec PLEINBOIS AMENAGEMENT et SAS ALPES MACONNERIE CONSTRUCTION VANCOISE « AMCV » ;
L'entreprise CONIL TP demande de sous-traiter avec DF ELECTRICITE et LA ROUTIERE DU MIDI ;

Il est précisé que le montant total du marché reste inchangé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte les sous-traitants et le paiement direct

Objet : ENVIRONNEMENT – PREVENTION DES DECHETS

LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

Convention avec la Communauté de communes du Briançonnais portant entente en vue de la lutte contre les déchets abandonnés

Rapporteur : Véronique JALADE

La Communauté de Communes du Briançonnais et sept de ses communes membres de décide de s'engager dans un plan de lutte contre les déchets abandonnés dans l'espace public.

Une convention a été proposée en ce sens pour arrêter les modalités de fonctionnement de cette entente pour les années 2024 et 2025.

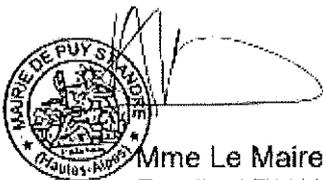
Mme Le Maire précise que cette convention a déjà été approuvé en conseil communautaire. Il conviendra de désigner un référent pour son application et son suivi.

Le conseil municipal approuve la convention, la délibération est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé Mme le Maire clôture le conseil municipal à 19h20.

Le Maire
Estelle ARNAUD

Conseiller Municipal
Pierre SENNERY



Mme Le Maire
Estelle ARNAUD